**Audit de suivi Performanciel (ASP) - AMUREBA**

**Nom**

**et adresse** de l’entité auditée

(N°BCE XXXX.XXX.XXX et N°UE X.XXX.XXX.XXX)

Date et version du rapport

*- Canevas type utilisé : Version 2024.1 (avril 2024) -*

|  |  |
| --- | --- |
| Etude préalable ouvrant l’accès | Audit GLOBAL  Audit Partiel  Etude de faisabilité |
| Référence « chèque » de l’étude préalable | N° |
| Nom du prestataire (entreprise) : |  |
| Nom / prénom de l’auditeur(trice) responsable : |  |
| Compétence(s) AMUREBA exercée(s) dans ce rapport : |  |

Table des matières

[1. Utilisation du document 3](#_Toc163205325)

[2. Historique des versions du rapport : 4](#_Toc163205326)

[3. Résumé exécutif 4](#_Toc163205327)

[4. Données administratives 5](#_Toc163205328)

[5. Périmètre et Déroulement de la prestation 6](#_Toc163205329)

[6. Audit de suivi performanciel 6](#_Toc163205330)

[7. Annexes 7](#_Toc163205331)

# Utilisation du document

Les canevas AMUREBA mis à disposition par l’Administration sont un outil de standardisation du rapportage afin d’en faciliter la compréhension par le bénéficiaire et la transmission entre auditeurs. Dans son usage des canevas, l’Administration encourage l’auditeur à lui faire part de toute proposition d’amélioration via l’adresse [amureba@spw.wallonie.be](mailto:amureba@spw.wallonie.be).

En cas de question méthodologique, l’auditeur peut prendre contact avec le facilitateur de la Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/fr/facilitateurs-energie-industrie.html?IDC=9488>

Le présent canevas **doit** être utilisé pour réaliser le rapportage des prestations d’une Etude de Faisabilité en Région wallonne, suivant la méthodologie AMUREBA.

Avant de liquider la subvention d’une étude, le SPW Energie peut imposer la mise en conformité méthodologique du rapport.

Lors de la rédaction de son rapport, il est demandé à l’auditeur :

* D’assurer la traçabilité des différentes versions de son rapport et de la version de la méthodologie appliquée ;
* De respecter la structure détaillée ci-après, telle que l’organisation et le titre des chapitres à partir du point 2 de ce canevas ;
* De fournir l’ensemble des informations demandées ou, en cas d’impossibilité, de le justifier par des éléments factuels ;
* D’intégrer et de compléter les tableaux et graphes demandé dans la méthodologie.

En tant que spécialiste technique, l‘auditeur doit compléter le rapport de tous les éléments nécessaires à la réalisation d’une étude exhaustive et de qualité, même s’ils ne sont pas mentionnés dans ce canevas.

Pour les audits bénéficiant d’un financement de la Région Wallonne, le logo « Wallonie Energie SPW », tel que visible en en-tête de ce document, doit être intégré. L’auditeur peut utiliser la mise en page du présent document ou utiliser sa propre mise en forme.

Dans ce canevas :

* Nous utiliserons des info-bulles pour donner des indications complémentaires.

 Information à destination de l’auditeur.

* *Le texte en italique peut être retranscrit en l’état dans le rapport de l’auditeur, il s’agit d’information nécessaire à la bonne compréhension du rapport par le bénéficiaire.*

Historique des versions du canevas-type utilisé :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du canevas** | **Date** | **Méthodologie en vigueur** | **Modifications principales** |
| 2024.1 | 01/04/2024 | Version 2024.1 | Version officielle pour l’entrée en vigueur de l’arrêté |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# Historique des versions du rapport :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du rapport** | **Date** | **Méthodologie appliquée** | **Modifications principales** |
| Rev A | XX/XX/XXXX | Version XXXX.X du XX/XX/XXXX | Première édition |
| Rev B |  |  |  |
| Rev C |  |  |  |
| Rev D |  |  |  |
| Rev E |  |  |  |

# Résumé exécutif

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dans quel cadre est réalisé cet Audit de Suivi Performanciel | Validation sur nouveau projet | Contrôle d’un projet existant | / |
| Thématique principale | Efficacité énergétique | Energie renouvelable | Autre |
| L’analyse démontre l’atteinte des performances attendues ? | OUI | NON | / |

(Biffez les mentions inutiles)

En fonction de la thématique étudiée, l’auditeur trouvera les spécificités applicables dans la méthodologie AMUREBA.

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* L’adresse du site audité et de son activité opérationnelle ;
* Brève présentation de la demande d’audit de suivi performanciel et du cadre d’intervention de l’auditeur ;
* Date de présentation du rapport final au bénéficiaire ;
* Soutiens et financements publics sollicités pour le projet (type, n° de dossier, proportion du montant global du projet) ;
* Impact attendu et mesuré du projet sur les objectifs d’efficacité énergétique, de réduction des émissions de CO2 et de production renouvelable, à horizon de 4 ans et pour 2050 ;
* Validation de l’absence d’effet interactif avec une autre mesure mise en œuvre sur la même période ;

 L’auditeur peut, en complément, faire référence aux pages et sections concernées de l’audit ou de l’étude préalable, dans l’objectif de rester succinct dans cette partie. Si cet(te) audit(étude) a été transmis(e) à l’administration lors d’une précédente demande de subvention, l’auditeur doit en mentionner la référence SPW (n° chèque ou Mon Espace) en section 3. Dans la négative il doit joindre cet(te) audit(étude) à la demande de subvention.

* En cas d’atteinte des performances attendues, proposition de la prochaine échéance de vérification ;
* En cas de non atteinte des performances attendues, la section sera complétée par un bref résumé comportant :
  + Constats principaux et impacts ;
  + Identification qualitative des causes probables ;
  + Proposition d’audits et/ou d’études complémentaires et compétence(s) AMUREBA nécessaire(s) pour la réalisation de ceux-ci ;

 Le but de l’audit de suivi performanciel n’est pas de responsabiliser un acteur intervenu sur le chantier mais de faire un constat neutre et impartial de l’atteinte des objectifs performanciels d’un projet. Ces objectifs peuvent être qualifiés en termes énergétiques (rendement, heures de fonctionnement, etc.…), d'émissions de CO2 ou de confort (thermique, visuel, etc..). L’objectif ne peut pas être évalué sur une base purement financière.

L’analyse exhaustive des causes et des pistes de solutions, y compris le chiffrage, peut être réalisée dans le cadre de ce rapport ou d’un audit partiel complémentaire.

* Commentaires non engageants du bénéficiaire et impacts sur ses objectifs / sa vision à long terme.

# Données administratives

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | | |
| Nom de l’entité  Adresse  N° d’entreprise (format "XXXX.XXX.XXX")  N° d’établissement (format "X.XXX.XXX.XXX") | |  |
|  |
|  |
|  |
| Personne de contact du bénéficiaire | | |
| Nom  Mail  Téléphone | |  |
|  |
|  |
| Prestataire de service | | |
| Nom de l’entreprise  Date de validité de la reconnaissance de l’entreprise | |  |
|  |
| Auditeur(trice) labellisé(e) responsable de la prestation | | |
| Nom  Date d’échéance de labellisation  Mail  Partie de l’audit prise en charge | |  |
|  |
|  |
|  |
| Auditeur(trice) labellisé(e) impliqué(e) (section à dupliquer si nécessaire) | | |
| Nom  Date d’échéance de labellisation  Mail  Partie de l’audit prise en charge |  | |
|  | |
|  | |
|  | |
| Auditeur(trice) candidat(e) à la labellisation (section à dupliquer si nécessaire) | | |
| Nom  Mail  Partie de l’audit prise en charge | |  |
|  |
|  |
| Dossier de demande de subvention | | |
| N° de dossier Chèques Energie | |  |
| Dossier d’origine de cette prestation | | |
| N° de dossier Chèques Energie  Type d’audit | |  |
| Audit Global / Audit Partiel / Etude de Faisabilité |

# Périmètre et Déroulement de la prestation

Ce chapitre doit contenir les éléments suivants :

* Référence méthodologique (révision utilisée de la méthodologie) ;
* Norme ou standard international utilisé
* Composition de l’Energy team avec identification de la personne de contact technique dans l’entité (nom, mail, téléphone) ;
* Date(s) d’intervention sur site ;
* Matériel(s) de mesure utilisé(s) pour valider la performance de l’équipement ou du bâtiment (type, marque, modèle, date de validité du certificat de calibrage) ;
* Description des campagnes de mesure réalisées (objectif, date de démarrage, durée, paramètres) ;
* Si applicable, description technique de l’équipement (marque, modèle, performance théorique, usage, puissance, ...) ;
* Si applicable, description technique du bâtiment (faire référence à l’audit ou l’étude préalable) ;

# Audit de suivi performanciel

Ce chapitre doit contenir les éléments suivants :

* Synthèse des caractéristiques et performances attendues du projet, telles que calculées lors de l’étude préalable, sur les objectifs d’efficacité énergétique, d’émissions de CO2 et de production renouvelable (référence) ;
* Synthèse des caractéristiques et performances du projet, sur base des analyses réalisées in situ par l’auditeur, sur les objectifs d’efficacité énergétique, d’émissions de CO2 et de production renouvelable ;
* Principaux résultats des mesures effectuées (valeurs, graphiques ou captures d’écran)
* Analyse et interprétation des mesures ponctuelles réalisées sur site ; Analyse et interprétation de la / des campagne(s) de mesures menée(s) afin de valider la performance des équipements/bâtiments, ;
* Analyse de l’adéquation de la régulation mise en place et de ses paramètres avec les besoins opérationnels ou de confort du bénéficiaire ;
* En cas de non atteinte des performances attendues ou d’effets secondaires/collatéraux :
  + Expliquer les constats principaux et impacts ;
  + Proposition de piste d’action et/ou d’amélioration avec estimation des indicateurs de classe de faisabilité et de rentabilité ;

 Par effets secondaire ou collatéraux, on entend un dysfonctionnement apparu sur un autre équipement directement ou indirectement liée à l’équipement audité, surchauffe, mauvaise qualité d’air, etc.)

 S’il est pertinent d’intégrer aux rapports le détail des mesures, l’auditeur peut les fournir dans une annexe.

 Le but de l’audit de suivi performanciel n’est pas de déterminer l’ensemble des pistes de solutions mais d’informer le bénéficiaire sur les constats réalisés et les causes probables. L’analyse exhaustive des causes et des pistes de solutions, y compris le chiffrage, peut être réalisé dans le cadre de ce rapport ou d’un audit partiel complémentaire.

# Annexes

Annexe 1 : Documents complémentaires

Toutes informations administratives ou législatives en lien avec le projet et pertinentes pour le bénéficiaire.

Annexe 2 : Glossaire

* L’auditeur intègre à son rapport une annexe comportant les définitions nécessaires à la bonne compréhension du bénéficiaire. Au minimum, les définitions suivantes doivent être présentes et complétées par l’auditeur avec la dernière version des textes (AGW et méthodologie).

- Audit énergétique partiel (AP) ;

- Audit de suivi performanciel (ASP) ;

- Autres définitions que l’auditeur considère comme importantes à la compréhension de l’audit